

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 08 Questions spéciales 1			
Code	SOAS1B07AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Luc LEDRU (luc.ledru@helha.be) HELHa Campus Montignies José Luis PINILLA OBLANCA (jose.luis.pinilla.oblanca@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Stéphane GODEFROID (stephane.godefroid@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à amener les étudiants à découvrir comment une même problématique peut être abordée par différent(e)s disciplines/méthodologies/approches/courants.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution

4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs

4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension

Acquis d'apprentissage visés

I. Connaître, comprendre et décrire les spécificités de certaines disciplines, approches, méthodologies ou courants de pensée.

II. Différencier, comparer et critiquer différentes disciplines, approches, méthodologies ou courants de pensée.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B07ASB	Questions spéciales de psychologie	12 h / 1 C
-------------	------------------------------------	------------

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B07ASJC	Questions spéciales de recherche	12 h / 1 C
--------------	----------------------------------	------------

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B07ASDD	Questions spéciales de recherche	12 h / 1 C
--------------	----------------------------------	------------

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B07ASA	Anthropologie philosophique	12 h / 1 C
-------------	-----------------------------	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B07ASB	Questions spéciales de psychologie	10
-------------	------------------------------------	----

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B07ASJC	Questions spéciales de recherche	10
--------------	----------------------------------	----

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B07ASDD	Questions spéciales de recherche	10
--------------	----------------------------------	----

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B07ASA	Anthropologie philosophique	10
-------------	-----------------------------	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 1/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Questions spéciales de psychologie			
Code	7_SOAS1B07ASB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Luc LEDRU (luc.ledru@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

La finalité du cours est principalement d'illustrer comment une problématique donnée est abordée par l'un ou par plusieurs des courants de la psychologie abordés dans le cadre du cours de psychologie générale. Cette année, la problématique étudiée sera celle des émotions.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de décrire :

- les bases physiologiques des émotions
- les catégorisations des émotions vues au cours
- le processus émotionnel
- les fonctions des émotions
- les méthodes de régulation des émotions vues au cours.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La problématique des émotions, sous l'angle de l'approche cognitive : substrat physiologique, catégorisations, processus, fonctions et régulation.

Démarches d'apprentissage

Exposés *ex cathedra* avec supports multimedia, y compris vidéos.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une liste détaillée d'objectifs opérationnels et des exemples de questions d'examen sont donnés dans le syllabus.

Ouvrages de référence

Une bibliographie détaillée sera donnée dans le syllabus, en fonction du thème abordé.

Supports

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en juin et oral en septembre.

Les modalités précises des examens sont décrites dans le syllabus.

Pour les étudiants en crédit résiduel, par défaut, l'examen portera sur la matière de l'année en cours et respectera les modalités de l'année en cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exo	100

Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour des questions d'organisation, la forme de l'examen de seconde session pourrait être changée d'oral en écrit. Les étudiants en seraient alors avertis début juillet lors de la diffusion de l'horaire de seconde session.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).